

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 janvier dernier, la députée de Verdun a déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition demandant au gouvernement de réviser les règlements de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) concernant la présence des chiens dans ses parcs et de collaborer avec les propriétaires de chiens pour établir des règles plus souples.

En 2019, la Sépaq a autorisé la présence de chiens dans les parcs nationaux, sous certaines conditions et dans certains secteurs, à la suite d'un projet pilote mené dans différents établissements. Un comité d'experts indépendants a d'ailleurs accompagné la Sépaq tout au long du processus. Il a été énoncé, dès l'autorisation d'accès, qu'il s'agissait d'un privilège qui était intimement lié au respect de certaines règles, dont le port de la laisse en tout temps, la présence dans les lieux autorisés uniquement ainsi que l'importance de ramasser les excréments. Les conditions établies pour encadrer cette autorisation visent à assurer une protection du milieu naturel ainsi que de la qualité de l'expérience pour l'ensemble des visiteurs.

Avant d'autoriser toute nouvelle activité dans un parc national, une évaluation de l'impact potentiel de cette activité est réalisée avec rigueur. Le projet pilote a évalué ces impacts et les décisions sont cohérentes avec la mission particulière des parcs nationaux qui est notamment d'assurer la conservation des milieux naturels.

Au cours des dernières années, des interventions ont dû être menées par des gardes-parcs afin de veiller au respect des règles qui favorise cet équilibre entre l'accessibilité et la préservation des milieux naturels. Malheureusement, on constate régulièrement qu'elles ne sont pas respectées dans certains secteurs, particulièrement en ce qui a trait au port de la laisse.

Des constats ont été émis et de la signalisation a été installée. La Sépaq suit également les données découlant de ses sondages post-visites. Ceux-ci démontrent que les actions menées pour permettre l'accès aux chiens sont jugées adéquates et respectent les différents degrés d'aisance partagés entre les clientèles face à la présence de chiens sur ce type de territoire.

Malgré ces importants efforts, le privilège découlant de l'autorisation d'accéder à certains secteurs des parcs nationaux avec un chien doit malheureusement être retiré à certains endroits, notamment durant la période hivernale.

La Sépaq évalue régulièrement les impacts de cette autorisation en fonction de la réalité de chaque parc national (biodiversité, faune, etc.).

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Isabelle Charest". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending from the end of the name.

Isabelle Charest